



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/0303(COD)

7.1.2014

AMENDEMENTS

9 - 16

Projet d'avis
Jutta Steinruck
(PE524.581v01-00)

Proposition de règlement du Parlement et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 718/1999 du Conseil du 29 mars 1999 relatif à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable

Proposition de règlement
(COM(2013)0621 – C7-0265/2013 – 2013/0303(COD))

AM\1013990FR.doc

PE526.181v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_LegOpinion

Amendement 9
Elisabeth Schroedter

Proposition de règlement
Considérant 2

Texte proposé par la Commission

(2) Dans le cadre de la modernisation et de la restructuration des flottes, il conviendrait d'envisager des mesures sociales au profit des personnes désirant quitter le secteur des transports par voies navigables ou se convertir dans un autre secteur d'activités, ainsi que des mesures visant à stimuler la création de groupements d'entreprises, à améliorer la qualification des bateliers et à promouvoir l'adaptation technique des bateaux,

Amendement

(2) Dans le cadre de la modernisation et de la restructuration des flottes, il conviendrait d'envisager des mesures sociales, ***y compris des mesures précoces et de prévention***, au profit des personnes désirant quitter le secteur des transports par voies navigables ou se convertir dans un autre secteur d'activités, ainsi que des mesures visant à stimuler la création de groupements d'entreprises, à améliorer la qualification des bateliers et à promouvoir l'adaptation technique des bateaux.

Or. en

Amendement 10
Elisabeth Schroedter

Proposition de règlement
Considérant 8

Texte proposé par la Commission

(8) L'article 8 du règlement (CE) n° 718/1999 devrait donc être complété par des mesures visant à établir des actions de formation ou de reconversion professionnelles pour les membres d'équipage n'ayant pas le statut d'employés qui quittent cette profession, à inciter les opérateurs à adhérer à des associations commerciales, à renforcer les associations professionnelles, à stimuler l'innovation dans le domaine des bateaux et à encourager leur adaptation au progrès technique à des fins environnementales. Il conviendrait de le modifier en

Amendement

(8) L'article 8 du règlement (CE) n° 718/1999 devrait donc être complété par des mesures visant à établir des actions de formation ou de reconversion professionnelles pour les membres d'équipage n'ayant pas le statut d'employés qui quittent cette profession, à inciter les opérateurs à adhérer à des associations commerciales, à renforcer les associations professionnelles, à stimuler l'innovation dans le domaine des bateaux et à encourager leur adaptation au progrès technique à des fins environnementales ***et de protection du climat***. Il conviendrait de

conséquence,

le modifier en conséquence,

Or. en

Amendement 11

Elisabeth Schroedter

Proposition de règlement

Article 1

Règlement (CE) n° 718/1999

Article 8 – tiret 1

Texte proposé par la Commission

– permettre aux transporteurs par voies navigables qui quittent le secteur d’obtenir plus facilement une pension de retraite anticipée ou de se reconvertir plus aisément dans une autre activité économique,

Amendement

– permettre aux transporteurs par voies navigables qui quittent le secteur d’obtenir plus facilement une pension de retraite anticipée ou de se reconvertir plus aisément dans une autre activité économique, ***entre autres grâce à la transmission de toutes les informations pertinentes,***

Or. en

Amendement 12

Philippe De Backer

Proposition de règlement

Article 1

Règlement (CE) n° 718/1999

Article 8 – tiret 2

Texte proposé par la Commission

– organiser des actions de formation ou de reconversion professionnelles pour les membres d’équipage qui quittent le secteur,

Amendement

– organiser des actions de formation ou de reconversion professionnelles pour les membres d’équipage qui quittent le secteur ***et fournir des informations appropriées sur ces actions,***

Or. en

Amendement 13
Elisabeth Schroedter

Proposition de règlement

Article 1

Règlement (CE) n° 718/1999

Article 8 – tiret 3

Texte proposé par la Commission

– améliorer la qualification **dans** la navigation intérieure afin d’assurer l’évolution et l’avenir de la profession,

Amendement

– améliorer la qualification **parmi les acteurs, notamment les salariés et les opérateurs, du secteur de** la navigation intérieure afin d’assurer l’évolution et l’avenir de la profession,

Or. en

Amendement 14
Philippe De Backer

Proposition de règlement

Article 1

Règlement (CE) n° 718/1999

Article 8 – tiret 4

Texte proposé par la Commission

– encourager les **bateliers artisans** à adhérer à des associations commerciales et renforcer les organisations représentatives du transport par voies navigables intérieures au niveau de l’Union,

Amendement

– encourager les **transporteurs par voies navigables** à adhérer à des associations commerciales et renforcer les organisations représentatives du transport par voies navigables intérieures au niveau de l’Union,

Or. en

Amendement 15
Philippe De Backer

Proposition de règlement

Article 1

Règlement (CE) n° 718/1999

Article 8 – tiret 5

Texte proposé par la Commission

– encourager l'adaptation des bateaux au progrès technique en vue d'améliorer les conditions de travail et promouvoir la sécurité,

Amendement

– encourager l'adaptation des bateaux au progrès technique en vue d'améliorer les conditions de travail et **la protection de la santé et de** promouvoir la sécurité,

Or. en

Amendement 16
Elisabeth Schroedter

Proposition de règlement

Article 1

Règlement (CE) n° 718/1999

Article 8 – tiret 6

Texte proposé par la Commission

– stimuler l'innovation dans le domaine des bateaux et encourager leur adaptation au progrès technique à des fins environnementales.»

Amendement

– stimuler l'innovation dans le domaine des bateaux et encourager leur adaptation au progrès technique à des fins environnementales **et de protection du climat.**»

Or. en